



Commune de



**SAINT-LAURENT
DE-LA-SALANQUE**

PPRNP modifié, approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012205-0002 du 23 juillet 2012

Pour le Préfet et par délégation, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Le Chef du Service de l'Eau et des Risques, Adjoint

Christine MARSILLIÈRE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Commune de Saint-laurent-de-la-Salanque



Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer
des
Pyrénées-Orientales
Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04.68.51.95.11
Télécopie : 04.68.51.95.85
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

**Plan de Prévention
des Risques Naturels
Prévisibles**

RISQUE INONDATION

**CARTE DU ZONAGE
RÈGLEMENTAIRE**

LÉGENDE

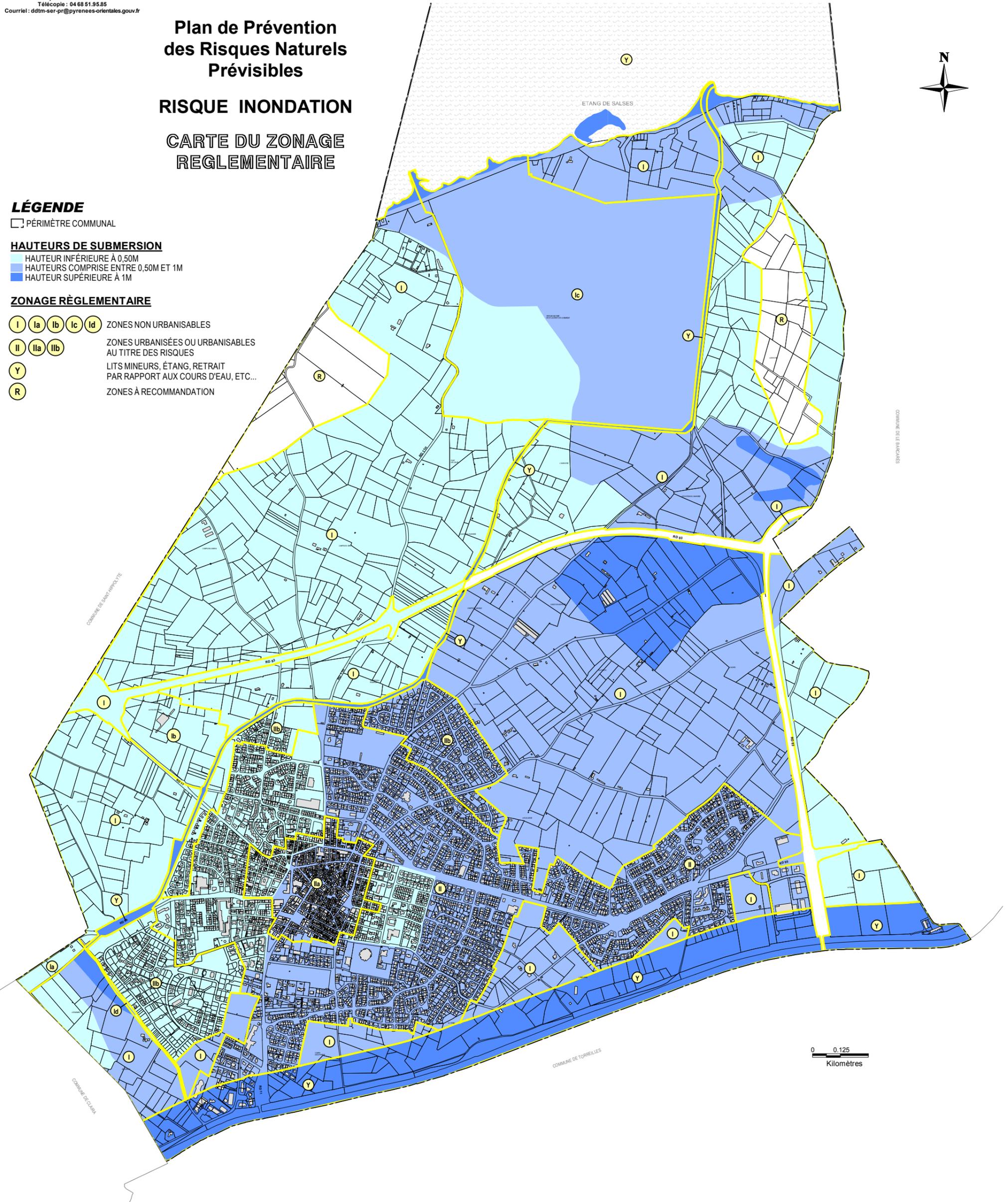
□ PÉRIMÈTRE COMMUNAL

HAUTEURS DE SUBMERSION

- HAUTEUR INFÉRIEURE À 0,50M
- HAUTEURS COMPRISE ENTRE 0,50M ET 1M
- HAUTEUR SUPÉRIEURE À 1M

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- I la Ib Ic Id ZONES NON URBANISABLES
- II Ila Ilb ZONES URBANISÉES OU URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES
- Y LITS MINEURS, ÉTANG, RETRAIT PAR RAPPORT AUX COURS D'EAU, ETC...
- R ZONES À RECOMMANDATION



0 0.125
Kilomètres